

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHEMINS
RÉGIE DES INCENDIES DU SECTEUR EST DES ETCHEMINS (RISEDE)**

Une séance extraordinaire du conseil d'administration de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE) tenue suivant la loi le 7 août 2019, à 19h30, à la salle du conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Réjean Bédard
Siège #3 - Marcel Bégin
Siège #4 - André Ferland

M. Étienne Prévost en remplacement de M. Simon Carrier Tanguay

Est absent à cette séance :

M. Simon Carrier Tanguay

Formant quorum sous la présidence de Mme Marielle Lemieux, mairesse de Saint-Magloire.

M. Pierre Morneau, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette séance.

Est aussi présent à cette séance:

M. Christian Chabot, Maire de Sainte-Justine

**CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance a été donné le 01 août 2019 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après vérification du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée spéciale, madame la présidente déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue.

2 - RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

50-08-19

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉJEAN BÉDARD, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte l'ordre du jour du 7 août 2019 tel que lu et présenté.

1	-	OUVERTURE	DE	SÉANCE		
2	-	RENONCIATION	DE	L'AVIS	DE	CONVOCATION
3	-	ADOPTION	DE	L'ORDRE	DU	JOUR
4	-	SUJETS	À	DISCUTER		
4.1	-	ESTIMÉ	BUDGÉTAIRE	DU	CAMION	

4.2 - APPROPRIATION DE SURPLUS BUDGÉTAIRE POUR
 ACQUISITION DU CAMION
 5 - VARIA
 6 - PÉRIODE DE QUESTIONS
 7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

4 - SUJETS À DISCUTER

51-08-19

4.1 - ESTIMÉ BUDGÉTAIRE DU CAMION

ATTENDU QUE l'estimé budgétaire pour la construction et l'acquisition d'un camion-citerne élaboré par le consultant en équipement incendie M. Dan Roy comprend les détails pour le prix du camion citerne autopompe et ses diverses composantes; le coût d'acquisition de ce camion est évalué à environ 450 000\$

ATTENDU QUE selon les besoins à court terme au niveau de l'équipement, il est jugé qu'un camion autopompe citerne est la meilleure option;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ FERLAND, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) autorise le directeur, M. Pierre Morneau, à demander un devis complet pour le camion autopompe citerne.

QUE selon l'estimé budgétaire, le coût d'acquisition sera d'environ 450 000\$ et qu'une marge de plus ou moins 10 000\$ est autorisée;

QUE suite à la réception du devis pour le camion autopompe citerne, l'appel d'offres soit lancé sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO).

ADOPTÉE

52-08-19

4.2 - APPROPRIATION DE SURPLUS BUDGÉTAIRE POUR ACQUISITION DU CAMION

ATTENDU QU'à ce jour figure au compte de la régie des incendies du secteur Est des Etchemins un surplus budgétaire au montant de 73,000.00\$ provenant du fonds général d'administration pour les années 2017-2018;

ATTENDU QUE la régie des incendies du secteur Est des Etchemins fera sous peu l'acquisition d'un camion autopompe citerne au montant d'environ 450 000\$,

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉJEAN BÉDARD, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) autorise l'appropriation d'une somme de 50 000\$, provenant du surplus au fonds général d'administration 2017-2018 aux fins du paiement d'une partie de l'emprunt pour l'acquisition d'un camion autopompe citerne.

ADOPTÉE

5 - VARIA

Aucun point n'a été ajouté au varia.

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

53-08-19

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ÉTIENNE PRÉVOST, APPUYÉ ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS** de procéder à la levée
de la séance à 19H50

ADOPTÉE

Marielle Lemieux, présidente

Pierre Morneau, directeur général
et secrétaire-trésorier